Garat (16) : l’escort-girl était un homme

24/10/2017 à 16h02

En mars dernier, après l’avoir tabassée, cet homme de 39 ans avait laissé pour morte une prostituée, à Garat

Le tribunal correctionnel d’Angoulême se penchait ce mardi après-midi sur un dossier d’une violence inouïe.

17 mars dernier, à Garat, près d’Angoulême. Jaouad, 39 ans donne rendez-vous à une escort girl, sur un parking. Sur place, il monte dans la voiture de la prostituée, puis la guide vers un petit chemin, prétextant chercher un restaurant.

Subitement, dans la voiture, Jaouad saisit sa victime à la gorge, lui assène de nombreux coups de poings et l’étrangle. Elle perd connaissance.Il la met alors dans le coffre et la transporte quelques hectomètres plus loin avant de la déposer sur le bas côté puis de prendre la fuite. La victime est laissée pour morte et finit par reprendre conscience.

Bilan : un visage tuméfié, un traumatisme crânien et de nombreuses fractures. “Une miraculée”, pour Marie Terrades, la procureur. (…)

Tout l’enjeu de l’audience était ce mardi de comprendre ce déchaînement de violence. Aux gendarmes, il avait expliqué que la prostituée l’aurait traité de “fils de p…” Mais devant le tribunal, il a livré une autre version. Selon lui, il se serait rendu compte que sa victime avait une glotte. Puis

aurait vu rouge. “J’ai compris que c’était pas une femme, mais un homme”. Une réflexion accompagnée de quelques insanités.

(..)

La présidente lui demande de se calmer, tente de le recadrer. Il s’énerve, veut quitter son box, ne plus assister à l’audience. Il tourne le dos au tribunal, sifflote, toise la victime. **“Mettez moi la peine que vous voulez, j’en ai rien à branler** !“, hurle t-il, habillé aux couleurs du Barça.

Marie Terrades, la procureur le décrit comme un “homme d’une **dangerosité extrême”**. La magistrate a même “froid dans le dos” de savoir qu’il était dehors en mars dernier. Elle explique qu’il fréquentait des forums de détenus où l’on s’échange des scenarii d’agressions…

Son casier judiciaire fait d’ailleurs état de 16 mentions. Le parquet requiert huit ans de prison.

www.sudouest.fr